Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260326-202610-DE

COMMUNE de PLOMODIERN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 22 Mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Laure-Anne KÉRISIT, Gilles FÉREC, Dominique MIGNON, Alain PLAUD, Corinne FLOC'H, Alain JOLEC, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Anne-Laure MEUDEC, Philippe PLOUZENNEC, Marine HILLION, Damien LE BRIS, Estelle ALLAIN, Fabrice MARCHADOUR, Nathalie JAVELLE, Gwladys GOUDON, Eddy DEBIEU, Amélie THÉBAULT.

Secrétaire de séance : Laure-Anne KÉRISIT

2026-10
Détermination du nombre d'adjoints

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq adjoints au Maire au maximum.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à cinq, le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Vote : 19 Pour : 19

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE PLOMODIERN FINISTÈRE

LE MAIRE — LA SECRETAIRE

Joël BLAIZE — Laure-Anne KÉRISIT